



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert,
tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **20 novembre 2019** à
18h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Marc Nadeau
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François
Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste
également à cette séance.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 14 novembre 2019 et avis
personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la
séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

2019-11-166

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUJETS À DISCUTER**
 - 3.1 - Dossier Rang Langevin**
- 4 - VARIA**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - SUJETS À DISCUTER

2019-11-167

3.1 - Dossier Rang Langevin

Discussions sur le dossier du rang Langevin.

CONDITIONNELLEMENT à l'approbation et recommandations de notre avocat, Me Antoine La Rue de la firme Jolicoeur Lacasse, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu majoritairement de:

- Transmettre une lettre recommandée à Mme Charline Poulin, ou;
- Procéder à l'expropriation d'une servitude afin de permettre à nos préposés et mandataires de passer et de séjourner à pied ou en véhicule de toute nature sur l'assiette de terrain pour leur permettre d'exécuter tous les travaux requis pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des ouvrages d'écoulement des eaux visés par la présente entente et ce, pour autant que nécessiteront les travaux envisagés;

S'il y a expropriation, la municipalité mandate Francis Carrier, Arpenteur afin d'effectuer la description technique de la servitude, Jolicoeur Lacasse pour entamer les démarches requises pour acquérir de gré à gré ou par expropriation l'emprise de la servitude nécessaire pour la réalisation du réseau d'écoulement des eaux publiques sur le lot 4889671 et Évalu Tech pour évaluer l'indemnité à verser comme compensation.

La conseillère France Loignon n'a pas utilisé son droit de vote étant donné son possible conflit d'intérêt dans ce dossier.

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-11-168

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h15.

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec.